

transformation du *Chaudière* et que les travaux se limiteraient à un radoub modifié, qui se poursuit aux chantiers de la Burrard.

M. Winch: J'aimerais poser d'autres questions. Je sais que le *Chaudière* a dû se rendre à Esquimalt avant de passer en cale sèche. En fait, j'aimerais avoir des renseignements au sujet de la construction des nouveaux destroyers. En construira-t-on sur la côte ouest et, sinon, pourquoi?

L'hon. M. Drury: Tout semble indiquer qu'on n'en construira pas sur la côte ouest, et cela à cause des prix beaucoup plus élevés demandés par le chantiers là-bas. Si le député veut bien se reporter au hansard, il verra que la soumission présentée par les chantiers de la côte ouest s'élevait à un peu du double de la plus basse soumission pour la partie des travaux à exécuter dans les chantiers maritimes.

M. Winch: Je le sais, et c'est exactement à cela que je veux en venir. Cela nous a longtemps intrigués, moi-même et d'autres personnes. Nous avons eu l'occasion de passer deux jours à la Burrard Drydock et nous avons demandé aux responsables d'où pouvait provenir cette différence de prix. Ils nous ont dit: «Dites-le nous, car la différence d'environ 60c. l'heure dans les salaires ne saurait expliquer la différence de prix». Ils nous ont assurés que les profits n'étaient pas exagérés; ils en concluaient que la soumission de la côte ouest comprenait une somme pour ce qu'on pourrait appeler les impondérables qui figuraient dans une partie des devis.

On m'a dit que le ministère n'avait pas mis les choses tout à fait au point, si bien que la Burrard Drydock a dû deviner certains chiffres. Par exemple, les devis indiquent généralement quel matériel doit être utilisé et pourquoi. Mais la Burrard ne connaissait pas tous les détails à ce sujet, de sorte qu'elle n'avait qu'une idée assez vague de ce que seraient les impondérables du modèle. Il se peut qu'en présentant leurs soumissions, les dirigeants des chantiers navals de l'Est n'aient pas tenu compte de ces impondérables. Les gens de la Burrard veulent savoir sur quoi les gens de l'Est ont établi leurs soumissions car, selon eux, il est absolument impossible que le prix offert d'après les mêmes devis soit, sur la côte ouest, le double de ce qu'il est sur la côte est. Le prix, sur la côte ouest, ne saurait être le double de ce qu'il est sur la côte est. La seule différence possible pourrait être attribuable à l'écart des salaires qui s'établit à environ 60c.

l'heure, et cela ne pourrait faire doubler le prix.

Le ministre pourrait-il vérifier et s'assurer que les soumissions des chantiers de la côte ouest et des chantiers de la côte est comprennent les mêmes frais pour les mêmes devis, car les chantiers de construction de la côte est pourraient ne pas avoir tenu compte des impondérables dans les plans?

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, je ne puis absolument pas savoir comment la Burrard a considéré les devis écrits qui forment un long document. Je ne suis pas en mesure de leur expliquer l'attitude d'autres soumissionnaires à cet égard. Je sais que dans certains cas, les soumissions retournées contenaient des réserves comme «sujet à une hausse». Avant d'adjuger un contrat, il faut certes que le ministère établisse la portée de ces réserves et détermine un prix ferme à l'égard de chacune d'entre elles. Le député a parlé d'impondérables, mais je trouve que «réserves» est un meilleur mot. Je donne au député l'assurance que lorsque ces réserves auront été évaluées et qu'un prix ferme aura été établi à l'égard du contrat, le montant sera bien inférieur au chiffre proposé par la Burrard.

Si les autres soumissionnaires, qui exigent moins, n'ont pas inscrit tous les coûts et sont maintenant forcés de le faire, pourvu que leur prix ne soit pas plus élevé que le prix de l'offre faite par celui qui a soumissionné pour toute l'entreprise, le gouvernement fera un bon marché et aucune injustice n'aura été causée à la Burrard.

M. le vice-président adjoint: Le crédit 6c est-il adopté?

[Français]

M. Mongrain: Monsieur le président, j'aurais deux remarques assez courtes à faire à l'honorable ministre et je réclame l'indulgence de la présidence, car ceux qui m'ont précédé ne se sont pas limités à traiter exclusivement des cinq crédits qui sont indiqués dans le budget supplémentaire. Toutefois, mes remarques porteront quand même sur les attributions de l'honorable ministre, et l'une d'entre elles sera plus spécifiquement reliée au crédit 10c.

• (9.20 p.m.)

Je voudrais traiter des régions désignées; dont l'établissement relève de ces attributions et au sujet desquelles j'ai déjà fait des démarches, en plus d'échanger de la correspondance avec lui. Il me semble exister là une anomalie inexplicable. Par exemple, dans